



Je pratique de la gymnastique au Centre Socio-Culturel depuis longtemps. Je suis en bonne santé,
Suis-je obligée de fournir un certificat médical chaque année ?

"Votre association peut vous demander de fournir un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de votre discipline. Ce n'est pas une obligation légale, mais une condition liée aux assurances qu'elle a contractées."

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A12837>



Le CSC étant une association et non pas une fédération sportive, nous demandons le **certificat médical** pour participer aux activités



CENTRE SOCIO-CULTUREL CSC BIÈRE

BIBLIOTHÈQUES & LUDOTHÈQUE ACTIVITÉS & CLUBS ACTIONS FAMILLES-RÉAAP MULTI-ACCUEIL
RELAIS ASSISTANTS MATERNELS PERMANENCES SOCIALES POINT INFO JEUNESSE ACCUEIL MULTIMÉDIA